

Déclaration

Générale

colonial

Déclaration n° 254/6e L de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis approuvant le projet de tranche 1966 de la section locale du F.I. D.E.S. du plan quinquennal 1966-1970.

n° 254/6e L de la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 janvier 1966

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1966

Date du numéro
1 mars 1966

VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu le décret n° 57-818 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis

Vu la dépêche ministérielle no 8517 AEFP/TOM/4 du 19 août 1965

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 24 décembre 1965

Sur proposition du Ministre des Finances et du Plan : A adopté dans sa Séance du 20 janvier 1966 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unique, — Est adopté le projet de tranche 1966 de la Section locale du F.I.D.E-S. du Plan quinquennal de la Côte Française des Somalis arrêté à : 1° En autorisation de programme à cent cinquante:trois millions sept cent quatre-vingt-dix mille francs Djibouti : 2° En crédits de paiement à cent cinquante-trois millions Sept cent quatre-vingt-dix mille francs Djibouti, Dont : 98.420.000 sur l'exercice 1966 : 55.370.000 sur l'exercice 1967, conformément au tableau ci-dessous :

Le Président de la Commission permanente, CHEHEM DAOUD CHEHEM. Le Secrétaire de la Commission péranente, de OMAR KAMIL WARSAMA.